



En application de la loi
n° 82-213 du 2/03/1982
le présent acte a été déposé
à la préfecture de Nanterre
le 25 AOUT 2021
et publié le 25 AOUT 2021
Le directeur général des services

Delo

Pôle Relation au citoyen
Sceaux info mairie

Décision n° 2021-174

Objet : Convention de domiciliation aux « Garages » pour l'association « Petit Waterdrop »

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Vu la décision du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la demande du 21 juillet 2021 de Madame XIAO CHENG sollicitant une domiciliation aux Garages, 20 rue des Imbergères,

Considérant la nécessité pour cette association de disposer d'un casier aux « Garages » pour mener à bien ses activités,

DECIDE de signer la convention de mise à disposition d'une boîte aux lettres avec l'association « Petit Waterdrop » dont l'objet est d'organiser des cours de langue chinoise et des stages ludiques et éducatifs.

Fait à Sceaux, le 23 août 2021



Philippe Laurent

Philippe LAURENT